

----- Message transféré -----

Sujet : [INTERNET] Enquête secteur sud

Date : Tue, 5 Nov 2019 19:55:21 +0000

De : Alain Jourdain

Pour : enquete.chapellefougeretz@gmail.com <enquete.chapellefougeretz@gmail.com>

Copie à : alain GROSSETETE , Jourdain S.A

Monsieur,

Suite à notre visite du mercredi 30 octobre dernier, nous vous transmettons les remarques du collectif « Colchic » au projet d'aménagement du secteur sud de notre commune.

Vous en souhaitant bonne réception, nous vous transmettons nos salutations cordiales.

Alain Jourdain, Alain Grossetete.

Propositions de commentaires à intégrer au projet d'aménagement « Secteur Sud » La Chapelle des Fougeretz, au nom du collectif Colchic.

Sur la situation existante :

Document court : Résumé non technique

Page 16

De nombreuses continuités douces sont repérées, avec des cheminements essentiellement destinés aux piétons. La place des vélos pour les déplacements quotidiens est plus difficile à définir. Il faudra privilégier les déplacements en vélo depuis la frange sud vers le centre-ville.

Document long Évaluation environnementale Natura 2000

Page 118 infrastructure routière chapitre 1.11

La Chapelle- des- Fougeretz possède de nombreuses continuités douces :

- D'un point de vue des déplacements utilitaires, ces cheminements sont essentiellement destinés aux piétons.*
- La place des vélos pour les déplacements quotidiens est plus difficile à définir. Pour rallier les pôles du centre depuis la frange sud sans avoir recours au mode automobile, il faudra avant tout privilégier les déplacements en vélo, la distance à pied étant un peu trop importante pour ce type de déplacements.*

Commentaire général.

S'agissant d'un projet qui semble fixer pour de nombreuses années (échéances non fixées dans le document) les conditions de vie des habitants de La Chapelle des Fougeretz, nous aurions souhaité une partie prospective plus explicite, prenant en compte les programmes de l'Etat contre le réchauffement et les émissions de polluants, dioxine de carbone, etc. À 7 km de Rennes, les citoyens de notre commune peuvent utiliser les modes de déplacement non carbonnés quand c'est possible. Mais des aménagements appropriés sont nécessaire pour les y inciter.

Nous notons avec satisfaction que les déplacements en vélo seront prioritaires dans l'aménagement prévu. Cependant nous sommes très attentifs à la question de la sécurité des cyclistes. Or, les aménagements prévus traversent plusieurs routes primaires et secondaires. devront permettre à un enfant de se rendre au centre du bourg, en traversant les nombreuses voies qui croisent les déplacements doux.

Pourquoi la solution d'une piste cyclable protégée rue des Longrais n'a-t-elle pas été retenue pour un accès rapide et sécurisé au centre bourgpour les 1700 nouveaux habitants prévus ? Est il trop tard pour la proposer, sachant que le projet présenté va fixer les aménagements sur plusieurs décennies ? (2040 ?).

Page 152 réseau doux

Quartier Pont Romain : Un maillage piétons- cycles complémentaire irrigue l'ensemble du quartier et raccorde l'opération au bourg et aux espaces naturels :

- via l'espace vert au nord, le long du ruisseau du Moulin Neuf, chemin qui se prolonge jusqu'au parc du Matelon ;*
- via une desserte plus rapide piétons- cycle s , raccordant l'opération aux quartiers existants rue Plessix- Carrel ;*

• par le prolongement des continuités piétonnes existantes à partir des rues des Fresches, du Clos Fougères, du Clos du Houx, du Clos Luzan. Quartier Viennois : Un maillage piétons-cycles complémentaire irrigue l'ensemble des quartiers et raccorde l'opération au bourg, principalement par l'allée centrale paysagère nord-sud qui prolonge l'allée existante, ainsi que le long du ruisseau pour rejoindre les équipements sportifs.

Commentaire

Le terme de « maillage piétons cycles » n'est pas explicite. Est ce un cheminement isolé physiquement de la circulation routière? Permet il une liaison continue et rapide avec les lieux de vie fréquentés par les habitants? Est il laissé libre ou régulièrement entravé par de barrières de protection? Autrement dit serait il possible d'avoir un cahier des charges minimum qui permettrait de comprendre, au delà du sens commun, ce qu'est un « cheminement doux » pour l'utilisateur réel. A titre d'illustration, les promoteurs peuvent ils s'engager pour que leur équipement offre une sécurité qui permettrait à un enfant d'âge autonome de rejoindre les écoles ou la médiathèque à tout moment de la journée ?

Aménagement routier

Page 212 paragraphe 3622

Pour limiter les files d'attente sur le giratoire rue de Rennes, notamment compte-tenu des flux supplémentaires issus du projet, les services de Rennes Métropole envisagent un réaménagement ponctuel du giratoire sur la rue de Rennes, afin de réduire les files d'attente en pointe. Cet aménagement prendrait la forme d'une voie d'entrée supplémentaire sur le rond-point depuis la rue de Rennes. Figure 45 : Aménagements envisagés sur le giratoire Route du Meuble/rue de Rennes (Source Rennes Métropole) Au vu des aménagements projetés par la Métropole, la circulation sur les deux secteurs de projet sera facilitée. En effet, le flux supplémentaire de véhicules débouchera sur des voies mieux aménagées et sécurisées. Les nœuds d'étranglement principaux seront en effet réaménagés, notamment au carrefour Rue des Longrais/rue de Rennes. Par ailleurs, les nombreuses voies de circulation douces prévues au projet devraient permettre la limitation des déplacements en voiture vers le bourg, en-dehors des déplacements domicile-travail. De ce fait les impacts du projet sur les conditions de circulation devraient être limités.

Commentaire :

Il est accordé une grande attention à la circulation des autos, ce qui peut se justifier. Serait il possible d'accorder la même attention aux 3% de chellois (150 puis 200 personnes) qui utilisent le vélo au quotidien ? Ainsi, aucune indication n'est donnée sur les modalités, le coût et la répartition des financements des voies sécurisées qui équiperont ces ronds points très fréquentés. Serait il possible d'ajouter ces précisions dans le document afin d'en assurer la crédibilité.

Page 241

6.4 - INFRASTRUCTURES ROUTIERES ET ACCES La réflexion engagée par Rennes Métropole qui dispose de la compétence voirie a intégré les impacts prévisibles du projet d'urbanisation du secteur sud. Les aménagements prévus sur les voiries concernées (rue des Longrais, rue de Rennes) et les nœuds de circulation sensibles (giratoire route du meuble et carrefour rue des Longrais/rue de Rennes) seront suffisants pour résorber les impacts liés à l'augmentation des trafics liés au projet d'aménagement.

Commentaire

Comment sera assurée la liaison avec le futur réseau express vélo de la métropole ? Les évaluations de travaux de voirie ne comportent aucun crédit pour piste cyclable. N'y aura-t-il rien de fait avant 2025 ?

Combien de stationnement de vélos sont prévus, et où, pour ceux qui emprunteront le bus ?